

[REDACTED]

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

[REDACTED]

PRESS RELEASE

361st meeting of the Council

- Development Co-operation -

Luxembourg, 13 October 1975

President: Mr Adolpho BATTAGLIA,
Deputy State Secretary,
Ministry for Foreign Affairs
of the Italian Republic

1182/75 (Presse 112)

1. The first part of the document
describes the general situation
of the country in 1950.
2. The second part of the document
describes the general situation
of the country in 1951.
3. The third part of the document
describes the general situation
of the country in 1952.

13.X.75

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Josef VAN DER MEULEN

Ambassador,
Permanent Representative

Denmark:

Mr Wilhelm ULRICHSEN

Deputy State Secretary,
Ministry of Foreign Affairs

Germany:

Mr Egon BAHR

Minister for Economic Co-operation

France:

Mr Bernard DESTREMAU

State Secretary to the Ministry
of Foreign Affairs

Ireland:

Mr John KELLY

Parliamentary Secretary,
Department of Foreign Affairs

Italy:

Mr Adolfo BATTAGLIA

Deputy State Secretary,
Ministry of Foreign Affairs

Luxembourg:

Mr Gaston THORN

President of the Government,
Minister for Foreign Affairs

Netherlands:

Mr J.P. PRONK

Minister for Development
Co-operation

United Kingdom:

Mr Reginald PRENTICE

Minister for Overseas
Development

Commission:

Mr Claude CHEYSSON

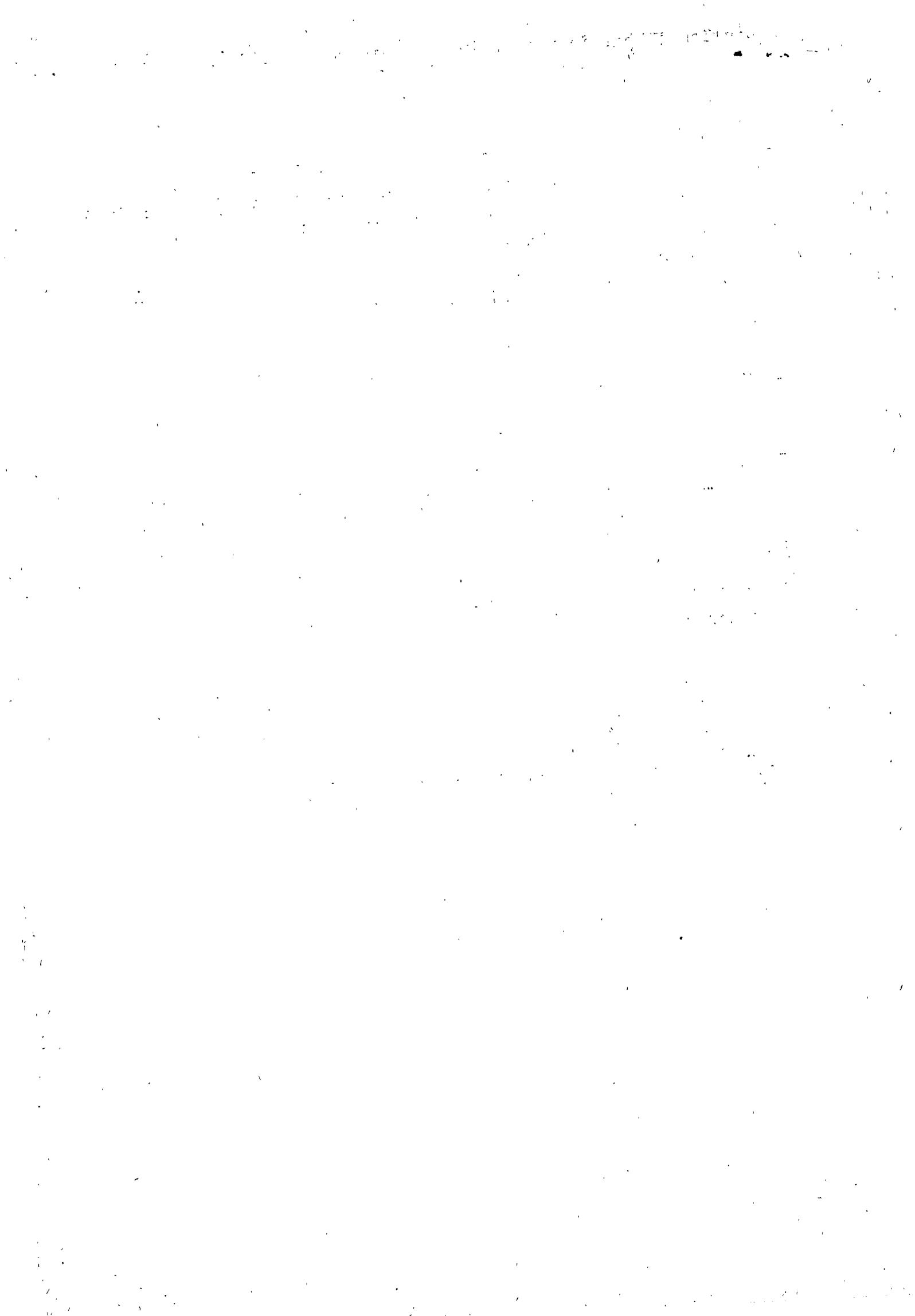
Member

In the light of the report presented by Mr PRONK, the Netherlands Minister for Development Co-operation, who chaired the Special Committee in New York, the Council held an exchange of views on the outcome of the 7th Special Session of the United Nations General Assembly on relations between the developing countries and the industrialized countries.

The following aspects were discussed in depth:

- financial and technical aid on the part of the Community to non-associated developing countries
- action to be taken to follow up the World Food Conference
 - International Agricultural Development Fund (IADF)
 - Food Aid
- implementation of the resolution on the harmonization and co-ordination of development co-operation policies within the Community.

In conclusion to their discussions the Council instructed the Permanent Representatives Committee to study these questions further, bearing in mind the points which had arisen in the course of the discussions, particular reference being paid to the question of participation in the International Agricultural Development Fund.



Bruxelles, le 10 octobre 1975
HF/ub

433

PRIORITE P 1

Remis au télex à 11 h 30

Note BIO (75) 295 aux Bureaux nationaux
c.c. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs généraux des DG I et X

PREPARATION DU CONSEIL DEVELOPPEMENT

Les ministres chargés de la coopération et du développement se réuniront à Luxembourg le 13 octobre à partir de 14 h 30. Ce Conseil ne s'était plus réuni depuis le 22 janvier dernier, date à laquelle les Ministres avaient eu un large échange de vue sur la politique générale d'aide au développement (sur la base du document présenté par la Commission "Fresque de l'action communautaire") et où ils avaient décidé de la 2ème tranche de la contribution de la Communauté aux opérations d'urgence des Nations Unies (voir BIO (75) 24 du 23/1/75).

Le Conseil va donc reprendre un certain nombre de dossiers "en panne" dont les plus importants concernent l'aide financière aux pays non associés et la politique d'aide alimentaire. Dans ses débats, qui se fonderont bien entendu sur les propositions de la Commission, le Conseil ne pourra pas ne pas tenir compte des résultats de la 7ème session extraordinaire des Nations Unies, raison pour laquelle ce point figure également à l'ordre du jour.

1. Aide financière aux PVD non associés

Rappel : Le Conseil en avait adopté le principe dès juillet 1974. Depuis lors il a été saisi, en mars 1975, de propositions précises de la Commission (cf. BIO COM (75) 82 du 6 mars 1975), dont je vous rappelle les éléments essentiels :

- a. Programme de cinq ans 1976-80 comportant une aide de 100 MUC pour la première année, montant qui devrait atteindre, par paliers, 200 MUC en fin de période. A ces 100 MUC devraient s'ajouter 5 MUC destinés à renforcer les actions de promotion commerciale.
- b. Ces actions devraient répondre aux principes énoncés dans la "fresque":
 - concentration de l'aide sur les pays non associés les plus pauvres (dont la quasi totalité se trouvent en Asie),
 - concerner pour l'essentiel le développement de la production alimentaire et le développement rural,
 - être réalisés principalement sous forme d'actions directes, sans exclure pour autant les actions multilatérales, par le biais notamment du Fonds de développement agricole.

./.

Je vous rappelle qu'en se fondant sur les données 1974 les dépenses totales de la Communauté en faveur des PVD se répartissent comme suit :

57 % au bénéfice des pays associés, 43 % au bénéfice des pays non associés ou d'organisations internationales.

Vous vous souviendrez que le Conseil Budget du 22 septembre a refusé d'inscrire au projet les crédits proposés par la Commission pour cette action, en prétextant l'absence de décision du Conseil sur le fond de l'affaire.

2. Aide alimentaire

Deux questions doivent être débattues à propos des suites de la Conférence Alimentaire Mondiale.

Tout d'abord la participation de la Communauté au Fonds de développement agricole (si celui-ci est effectivement créé).

Ensuite l'accroissement de l'aide alimentaire. A cet égard, comme vous le savez, les propositions de la Commission qui remontent à mars 1974 (mémoire sur la politique d'aide alimentaire) sont jusqu'à présent restées sans suite, le Conseil Budget ayant refusé par ailleurs pour le budget 1976 comme pour le budget 1975 une augmentation du volume de l'aide... et ceci en dépit des engagements pris par la Communauté dans diverses enceintes internationales, notamment à Rome où les Neuf avaient accepté l'objectif global de 10 millions de tonnes de céréales.

Dans ses propositions budgétaires pour 1976, la Commission avait proposé les augmentations suivantes (correspondant aux augmentations minima prévues dans son mémoire) :

- poudre de lait : 80.000 tonnes (au lieu de 55.000)
- céréales : 1.064.000 tonnes (au lieu de 643.500)
- sucre : 10.000 tonnes (au lieu de 6.000)
- produits divers: crédit de 20 MUC

pour un coût total de 294 MUC (166 MUC en 1975). Le Conseil Budget a accepté un crédit de 206 MUC correspondant au maintien des volumes 1975.

3. Autres points

a. Coordination des politiques nationales de coopération

Il s'agit de la mise en oeuvre d'une résolution du Conseil de juillet 1974, à la suite de laquelle la Commission a déposé en mars dernier des propositions précises.

Cette coordination devrait porter d'une part sur les aspects généraux des politiques de coopération (conception - principes - méthodes) et sur ce point la coordination qui a dû et pu être réalisée au sein des instances internationales représente déjà un progrès certain. Par ailleurs il est souhaitable également de renforcer la coordination des politiques d'un point de vue opérationnel, c'est-à-dire, en quelque sorte, sur le terrain, dans les pays ou groupes de pays où se juxtaposent des actions communautaires et des actions bilatérales.

b. Aide de la Communauté aux organisations non gouvernementales de coopération au développement

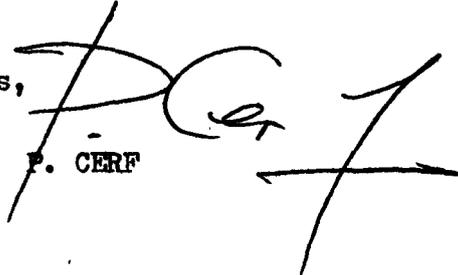
Il s'agit d'une proposition récente de la Commission qui a repris à son compte une proposition faite l'an dernier par le Parlement européen.

L'objectif est de permettre des actions de développement conjointes avec les ONG qui sont présentes dans de nombreux PVD, notamment en zone rurale, et sont donc particulièrement bien placées pour collaborer à la mise en oeuvre de micro projets de développement rural.

La Commission avait proposé à ce titre un crédit de 5 MUC dans son avant-projet de budget, crédit refusé par le Conseil.

Amitiés,

P. CERF



COPIE AU CHEF DE LA DELEGATION

AVEC PRIERE DE TRANSMETTRE A NEW YORK

PRIORITE P-1

433

NOTE B I O (75) 295 (SUITE 1 ET FIN) AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE ET A MM. LES DIRECTEURS GEN. DG I ET X

CONSEIL DEVELOPPEMENT

LE CONSEIL DEVELOPPEMENT A COMMENCE SES TRAVAUX PAR UN ECHANGE DE VUES SUR LES RESULTATS DE LA SEPTIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DES NATIONS UNIES, SITUANT AINSI D'ENTREE DE JEU SES DELIBERATIONS DANS LE CONTEXTE PLUS LARGE DU DIALOGUE NORD-SUD. CE FUT L'OCCASION POUR TOUTES LES DELEGATIONS DE SE FELICITER DU ROLE ET LEADERSHIP JOUE PAR LA COMMUNAUTE A NEW YORK... ET POUR CERTAINES D'ENTRE ELLES, APPUYEES VIGOREUSEMENT PAR LA COMMISSION DE SOULIGNER LA NECESSITE DE PASSER DES MAINTENANT AUX REALISATIONS. M. THORN, QUI PRESIDE ACTUELLEMENT L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES, DECLARAIT A CET EGARD: "LE TIERS-MONDE ATTEND BEAUCOUP DE LA COMMUNAUTE... NOUS PRENDRIONS UNE LOURDE RESPONSABILITE SI AUCUNE SUITE CONCRETE N'ETAIT DONNEE A NOS ENGAGEMENTS..."

FORCE EST DE CONSTATER QUE LE CONSEIL, EXAMINANT ENSUITE LES DIVERSES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION, N'A PAS ETE EN MESURE DE PROGRESSER DE FACON SIGNIFICATIVE DANS CETTE VOIE. AUCUNE MAJORITE N'A PU ETRE TROUVEE NI POUR FIXER LE MONTANT D'UNE AIDE FINANCIERE AUX PVD NON-ASSOCIES, NI POUR ACCEPTER UNE AUGMENTATION DE L'AIDE ALIMENTAIRE. EN FAIT IL SEMBLE BIEN QUE DE NOMBREUX ETATS MEMBRES SOIENT QUELQUE PEU SAISIS DE VERTIGE DEVANT LES NOMBREUSES PROPOSITIONS EMISES DE PART ET D'AUTRE DANS LES DIVERSES INSTANCES INTERNATIONALES ET QUI, POUR LA PLUPART, SE TRADUIRAIENT, SI ELLES ETAIENT ACCEPTEES, PAR DES CHARGES FINANCIERES NOUVELLES D'OU L'HESITATION DE PLUSIEURS ETATS MEMBRES A PRENDRE D'ORES ET DEJA DE FACON UNILATERALE DE NOUVEAUX ENGAGEMENTS. PEUT-ETRE A CET EGARD PEUT-ON CONSIDERER QUE LE CONSEIL S'EST REUNI TROP TOT APRES NEW YORK.

UNE ECHEANCE POURTANT AURAIT JUSTIFIE UNE DECISION IMMEDIATE : LA PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE AU FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE : C'EST EN EFFET LE 27 OCTOBRE QUE LES DONATEURS POTENTIELS DOIVENT SE REUNIR A ROME POUR ANNONCER LEURS CONTRIBUTIONS. LA FRANCE ET L'ALLEMAGNE N'AYANT PU, A CE STADE, PRENDRE POSITION AUCUNE DECISION N'A PU ETRE PRISE ET LA COMMISSION A DEMANDE QUE LE CONSEIL DEVELOPPEMENT SE REUNISSE A NOUVEAU AVANT LE 27 OCTOBRE. IL EST DONC ENCORE POSSIBLE D'ESPERER UNE SUITE FAVORABLE A CETTE AFFAIRE. PAR AILLEURS LA COMMISSION A OBTENU, A UNE RESERVE FRANCAISE PRES, UN CREDIT DE 3,5 MILLIONS D'UC EN FAVEUR DES ACTIONS DE PROMOTIONS COMMERCIALE BENEFICIANT AUX PVD NON-ASSOCIES. ELLE A OBTENU EGALEMENT QUE LE CONSEIL CONSTATE L'ACCROISSEMENT DES BESOINS ALIMENTAIRES DU TIERS-MONDE ET SUR LA BASE DE CE CONSTAT ELLE COMPTE BIEN REVENIR A LA CHARGE LORS DE LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL BUDGET.

COMME IL FALLAIT S'Y ATTENDRE PLUSIEURS DELEGATIONS N'ONT PAS MANQUE, AU COURS DE LA DISCUSSION, D'INSISTER SUR L'IMPOSSIBILITE DE FAIRE PROGRESSER UNE POLITIQUE GLOBALE DE COOPERATION SI L'HARMONISATION ET LA COORDINATION DES POLITIQUES NATIONALES N'ETAIENT PAS ASSUREES ET SI LA COMMUNAUTE N'ETAIT PAS EN MESURE DE S'EXPRIMER D'UNE SEULE VOIX LORS DES PROCHAINES RENCONTRES INTERNATIONALES : LA DELEGATION ALLEMANDE A ETE PARTICULIEREMENT NETTE SUR CE POINT.

AMITIES,

H. FERRATON

